



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019, le conseil a adopté le Règlements suivant :

- **RÈGLEMENT 2019-626 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BRANCHES 75 ET 76 DE LA RIVIÈRE SUD;**

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, 1350, Chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville du mardi au vendredi de 8 :30 à 16 :00 OU en consultant le site Internet : www.clarenceville.qc.ca

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 21 novembre 2019

Signé :

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice-générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil, le vingt et unième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 21 novembre 2019

Marie-Eve Brin

Directrice-générale